

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 6.

Lausanne, le 4 Mai 1877.

XXII^e Année.

SOMMAIRE. — **Guerre d'Orient.** — **La Croix rouge et le Croissant.** — **Bibliographie.** *Les machines infernales dans la guerre de campagne*, par H. Wauwerman's. — *Die theoretisch-taktischen Winter- und Sommer-Arbeiten der Truppen-Offiziere*, par Friedrich Hotze. — *Relation prussienne de la guerre franco-allemande*, 12^e livraison. — **Musiques militaires.** — **Nouvelles et chronique.**

GUERRE D'ORIENT.

Dès qu'elle eut connaissance de la note turque du 9 avril (mentionnée dans notre dernier n°), par laquelle le gouvernement ottoman repoussait le protocole de Londres du 31 mars, la Russie décida de déclarer la guerre. Son armée du Sud se mit aussitôt en mouvement et l'empereur Alexandre, accompagné du grand-duc héritier, des ministres de la guerre, de la marine et des travaux publics, du général Ignatief et des attachés militaires d'Allemagne, de France, d'Autriche-Hongrie, partit pour Kischenef dans la nuit du 19 au 20 avril. Le 23 avril il passa en revue à Tiraspol le 9^e corps et à Ungheni le gros des trois autres corps de l'armée du Sud (1). Celle-ci était en pleine marche depuis plusieurs jours, à la suite d'un Conseil de guerre tenu le 10 avril, à Kischenef, sous la présidence du grand-duc Nicolas et auquel avaient assisté tous les hauts dignitaires de l'armée du Sud, à savoir, entr'autres : le chef de l'état-major général Nepokoïtchitchky ; le sous-chef de l'état-major général Lewitzki ; le chef de l'artillerie, aide de camp général, prince Massalski ; son adjoint, le major-général Adamovits ; le chef du génie, major-général Depp, l'hetman des Cosaques, le lieutenant-général Fonim ; les généraux attachés à la personne du commandant en chef, Hall et Scobeleff ; les commandants de corps d'armée, Radetzki, baron Krudener III, prince Schackoffskoï et Vanoffski.

Un journal de Vienne ordinairement bien informé dit que ce Conseil de guerre a fixé les mouvements des quatre corps d'armée formant le gros de l'armée du Sud jusque sur le Danube ; les concentrations auraient lieu successivement à Ungheni, Jassy, Plœsti, puis entre Galatz et Bucharest. Le 24 avril, pendant que l'empereur terminait son inspection en Bessarabie, son ministre des affaires étrangères remettait à l'ambassadeur turc à St-Pétersbourg la déclaration de guerre.

Déjà la veille les avant-gardes russes avaient franchi la frontière moldave sur trois points, à Ungheni, à Beschtamak et à Kubei. Les colonnes suivirent sans désenparer par ces trois passages, se dirigeant simultanément : à l'aile droite, d'Ungheni sur Jassy le long du chemin de fer ; au centre, de Beschtamak sur Leowa ; à gauche, de Kubei sur Galatz. Le 24 quelques détachements s'avancèrent jusqu'au Sereth et au Danube, aux environs de Galatz, pour s'emparer du pont de Barboche, entre Galatz et Braïla, sur le Sereth, point important comme carrefour des chemins de fer sur Jassy, sur Bucharest, sur Galatz. Le

(1) Voir la composition de ces corps d'armée, ainsi que de ceux du Littoral et du Caucase, dans notre n° 1 de 1877.